

**ALLOCUTION DU CHEF RENÉ SIMON**  
**Pessamit, le vendredi 16 juin 2017**

---

Madame Marilène Gill, députée fédéral

Monsieur Claude Martel, maire de Baie-Comeau et préfet de la MRC Manicouagan

Madame Natasha Collin, attaché politique, et Monsieur Guillaume Hamel-Dubé, conseiller politique du député provincial Martin Ouellet

Monsieur Marcel Furlong, de ID Manicouagan

Monsieur Jean-Philippe Messier, de la Réserve Mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka

Chers amis des médias

Chers membres, collègues et amis de Pessamit

---

C'est une bonne nouvelle que nous annonçons aujourd'hui, tant sur le plan socioéconomique que sur celui de l'environnement.

Une bonne nouvelle aussi sur le plan politique, alors qu'une Première Nation innue et une entreprise minière au Québec, s'entendent sur les principes fondamentaux permettant aux Pessamiuilnut d'être directement impliqués dans le développement économique de leur territoire traditionnel.

Côté socioéconomique, la Première Nation des Innus de Pessamit signe aujourd'hui une Entente sur les répercussions et les avantages (une ERA) avec la société Mason Graphite, en vue de la mise en chantier, sur notre Nitassinan dans le secteur du lac Guéret, d'une mine de graphite d'une capacité annuelle prévue d'environ 51 900 tonnes de concentré.

Cette entente porte le nom de Mushalakan.

Mais qu'est-ce au juste qu'une ERA?

Une ERA repose essentiellement sur la reconnaissance qu'un projet aura des répercussions sur les droits, les revendications et les intérêts des communautés autochtones et sur les traités.

Elle vise à fournir des avantages à la communauté autochtone en raison des impacts et, en échange, la communauté donne son feu vert au projet.

Elle décrit le type de projet envisagé, évalue la gravité des impacts potentiels et prévoit des compensations financières et non-financières le cas échéant. Une ERA constitue en soi une délégation de l'obligation constitutionnelle de la Couronne.

Dans le cadre de l'Entente Mushalakan, les Parties s'engagent à concevoir une stratégie de formation et d'emploi spécifique aux Pessamiuilnut. Cette stratégie sera élaborée de façon à assurer à nos membres des opportunités d'emplois de tous niveaux, et à encourager leur rétention et leur avancement au sein du projet.

De plus, cette entente permettra aux Innus de Pessamit de prendre part de façon concrète au projet et ce, grâce à des possibilités de contrats en plus de leur garantir des avantages financiers et socio-économiques justes et équitables.

Ces derniers permettront de promouvoir et de protéger les droits, le mode de vie et la culture des Pessamiuinut tout en soutenant le développement économique des générations actuelles et futures.

Notons que les emplois mentionnés seront disponibles sur une période prolongée puisqu'il est prévu que la mine sera en opération pendant au moins 25 ans et sans doute beaucoup plus, ce qui en fait vraiment *le projet d'une génération*.

Il est donc question ici de chances et d'opportunités égales avec les autres travailleurs de la région, de rattrapage économique, et de justice sociale.

Nous n'avons plus l'intention d'occuper une place de spectateur dans le développement de notre Nitassinan, mais bien une place d'acteur et d'intervenant majeur, pour l'avenir de nos familles et de notre communauté.

Concernant cette fois l'environnement, il s'agit d'un projet qui n'aura que très peu d'impact sur l'équilibre écologique de notre Nitassinan. La mine elle-même sera de taille relativement restreinte, alors que l'usine de traitement et le parc à résidus seront situés dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier de Baie-Comeau.

Quant au graphite, il n'est ni polluant, ni toxique et se transporte par camion, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un chemin de fer. Notons d'ailleurs à ce sujet que le secteur du lac Guéret est situé à environ 80 km de la route 389 par la route 202, ce qui élimine le besoin d'aménager une nouvelle route forestière.

Sur le plan politique, il ne fait aucun doute que cette ERA signée avec le Conseil des Innus de Pessamit constitue une importante avancée sur le plan des relations entre notre Première Nation et une instance extérieure à notre communauté : la société Mason Graphite.

Une société venue non pas pour exploiter et saccager notre Nitassinan au détriment de notre population et de notre environnement, mais au contraire pour développer ce Nitassinan avec nous dans le plus grand intérêt de nos membres et dans le respect de nos pratiques ilnu aitun.

Une société dont les activités vont favoriser le développement économique de notre communauté, l'acquisition de compétences parmi nos jeunes, ainsi que le développement des affaires chez nos entrepreneurs.

Je tiens donc à souligner l'approche exemplaire de cette société dans ce projet : dès le début, Mason Graphite a agi avec beaucoup de respect et d'éthique à l'égard de notre Première Nation. La démarche entreprise par son président Benoît Gascon et son équipe a créé un standard sur le territoire de Pessamit.

Félicitations à la société Mason Graphite d'avoir travaillé « en amont » avec la Première Nation de Pessamit dans l'élaboration de son projet du lac Guéret.

Cette approche qu'a utilisée Mason Graphite, présage des relations à venir entre la communauté de Pessamit et tout autre intervenant, privé ou public, désirant investir dans le Nitassinan de notre Première Nation.

Ils trouveront chez nous un gouvernement autochtone attentif à leurs besoins et à leurs demandes, mais déterminé à défendre les intérêts de sa population et à assurer l'avenir de ses jeunes.

Merci de votre attention.

Tshinashkumitin.